PAYS D'ARGOAT

Revue d'Histoire et d'Archéologie
des cantons d'Argoat

manoir de Bodilio en Bulat-Pestivien

Pays d'Argoat N°42
Michel Morel

Les textes les plus anciens, connus à ce jour, font remonter la seigneurie de Bodilio au 15 ème siècle, au même titre que celles de Coatgoureden et des Trois Garennes.

Toutefois, la présence de vestiges gallo-romains à proximité du site, atteste de la grande ancienneté de son occupation humaine.

Le site éponyme de Botyliau ou Botdilliau, ou Botzilliau, simplifié ensuite en Botilio et Bodilio (orthographe bretonne moderne doit son nom aux premiers possesseurs (et sûrement bâtisseurs) du premier édifice seigneurial, dans la seconde moitié du 15 ème siècle.

BODILIO : d'argent à sept feuilles de lierre sinople

COMBOUT : de gueules au lion rampant d'argent, couronné et lampassé d'or

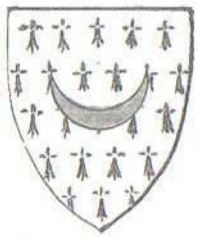

TINTENIAC : d'hermine au croissant de gueules

POULPRY : d'argent à la rencontre de cerf de gueules

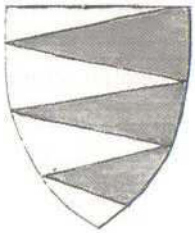

CLEUZ de GAGE : emanché d'or de gueules à six pièces

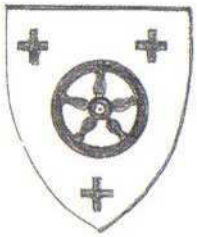

KEROUARTZ : d'argent à la roue de sable à cinq rais, accompagnées de trois crossettes de même

Un texte tiré des " *Monstres*[1] *de Ï'Evêché de Cornouailles de l'an 1481* " qui s'étaient déroulées à Carhaix, fait état de trois nobles de Pestivien, tous armés en archers, dont Jacques de Botyliau, à qui il est fait injonction " *d'un autre archer en sa compagnie",* compte tenu vraisemblablement de l'importance de son fief…

En 1536. " Isabeau de Botdilliau, dame dudit lieu et de Tronjoly " possède le manoir.

En 1552 Olivier de Combout est devenu seigneur de Botdilliau, par alliance.

En 1650. Michel Colomban de Tinténiac épouse Urlaine de Combout.

De 1661 à l690, leur fils. René Gabriel de Tinténiac habite le manoir.

Au début du 18ème: siècle, les Poulpry possèdent la seigneurie, puisqu'en 1723 les registres paroissiaux de Pestivien font état du décès de Joseph Marie de Poulpry, âgé de 38 ans.

Les Cleuz de Gage possèdent ensuite le manoir et les terres, qui passeront ensuite aux Kerouartz, par le mariage en 1785 de l'unique héritière avec le marquis de Kerouartz.

En 1789, les nobles s'exilent à Mayence jusqu'en 1801, date de leur retour.

En 1794, Broustail. 68 ans, juge au tribunal de commerce de Morlaix, fut exécuté pour avoir envoyé de l'argent au marquis de Kerouartz exilé à Mayence...

Pendant ce temps, le manoir est vendu comme "Bien National" et en partie démantelé par son acheteur, le métayer du marquis, de la lignée des Auffret, qui tiendront la ferme jusqu'au dernier quart du 20eme

[1] Les " Montres " étaient des sortes de revues militaires qui permettaient aux grands seigneurs de recenser les équipements et garnisons de leurs vassaux

siècle. Les Kerouartz reconduits dans leurs biens par la Restauration, vont reconstituer leur important domaine jusqu'au dernier quart du 20ème siècle. Ce domaine comptait 718 hectares, soit l/20ème du territoire de Bulat, 26 fermes et 2 moulins, en 1932

les Bâtiments

Les observateurs du 20ème siècle n'ont pu voir dans les bâtiments actuels que les vestiges disparates d'une grosse exploitation agricole, à peine différente de celles que compte la commune.

Les destructions de la Révolution, les constructions ultérieures liées à la mutation du manoir en annexe agricole, ainsi que les démontages intempestifs et irraisonnés de tout ce qui constituait l'identité des constructions patrimoniales ont contribué irrémédiablement à cet état de fait.

Toutefois, grâce aux éléments caractéristiques subsistant, avec l'aide des textes du passé et des éléments connus de l'architecture vernaculaire bretonne, nous avons pu reconstituer avec une assez grande précision ce que dût être le domaine de Bodilio sous l'Ancien Régime.

A l'origine :

II est évident qu'un premier manoir a vu le jour avant celui que l'on peut observer aujourd'hui.

Il était situé à l'Est de ce dernier, dans la cour jouxtant la façade postérieure : c'était une construction robuste, à en juger par les imposants blocs de granit qui composent les soubassements des murs.

Les constructions, datables du milieu du 15ème siècle, par les nombreux linteaux à accolades subsistants, en place ou réemployés, barraient toute l'arrière cour, ne laissant qu'un accès charretier à linteau plein cintre, par lequel on accédait à la cour, à l'Ouest des bâtiments. Un puits devait exister au Nord de cette cour.

Cet accès séparait deux corps de bâtiments, dont l'un au moins (situé dans la partie orientale) possédait une cheminée toujours en place. Un " vir à demi rond[2] " intérieur marque l'emplacement d'un accès à l'étage supérieur.

Ce premier édifice fut déclassé en ferme dès la mise en service du second manoir.

Le manoir actuel :

Erigé pendant la dernière moitié du 16 ème siècle, c'était à l'origine un solide bâtiment de cent pieds de long sur vingt et un de large (33 mètres x 7 mètres) dont l'axe longitudinal est orienté Nord Sud. La façade Ouest ou " longère Ouest ", donnant sur le " Porz " : la cour noble, était percée d'une dizaine de fenêtres, étroites au rez de chaussée, et de dimensions respectables pour l'étage (conformément aux usages de la Renaissance finissante). Quatre portes permettaient l'accès aux différentes parties de l'édifice : la première en pénétrant dans la cour, permettait d'accéder à la salle basse, la plus grande pièce du manoir, où trône la grande cheminée, centre de vie conviviale et domestique de la demeure. La seconde, dite " en arc surbaissé ", donne sur le palier de l'escalier principal en granit desservant l'étage lequel est prolongé au-delà par un " vir à demi rond " en bois, desservant les combles ; la troisième, exacte jumelle de la précédente, permettait d'accéder à la seconde partie du rez de chaussée, isolée de la précédente par un puissant refend servant d'appui à l'escalier principal. Cette partie du bâtiment, maintenant disparue, devait abriter le logement des domestiques, ainsi que des pièces de service, nécessaires à l'organisation d'une demeure aristocratique, dont une pièce de guet, dont subsistent quelques éléments intégrés dans la construction actuelle.

L'étage, de même surface que le rez de chaussée, était desservi par le palier de l'escalier principal, ouvert sur l'aile gauche (ou étage noble) et sur l'aile droite, au moyen de portes moulurées, en arc surbaissé.

L'étage noble était composé d'une vaste pièce, correspondant à la surface de la salle basse, percée de deux fenêtres de grandes dimensions, à linteaux en arc, dont l'une, au moins, était pourvue de vitres montées au plomb, ainsi que d'une grille de protection en fer forgé ; sur la paroi Est de cette pièce s'ouvre une porte moulurée, à linteau rectiligne, donnant sur un diverticule[3] renfermant les latrines.

---

[2] Escalier en tourelle

[3] étroit écarté formant prolongement

Une imposante cheminée de granit s'ouvrait sur la paroi Ouest de la pièce, hormis les eux fenêtres citées plus haut, était percée d'une porte basse, moulurée, donnant sur la " coursière " dont nous reparlerons plus loin.

La disposition des pièces de l'aile droite, maintenant disparue, n'est pas connue, mais une cheminée située sur le sommet du refend Sud, et détruite dans les années 1990, indiquait que des pièces d'habitation la composaient.

Enfin, les combles desservis, seulement dans l'aile gauche par l'escalier à vis, se développant dans une demi tourelle en légère saillie sur la façade Est, ont été remaniés par plusieurs campagnes de travaux, qui n'ont sauvegardé de l'ancienne charpente que les entraits[4] moulurés servant de support au plancher, et la carrée de la porte d'accès d'origine.

Le pignon Nord possédait une tourelle de guet en saillie, détruite à une époque indéterminée, et qui, prenant appui sur le mur d'enceinte Nord, se refermait sur l'angle Nord de la façade Ouest, un four en demi cercle dont la gueule s'ouvrait à l'intérieur de la grande cheminée de la salle basse, était établi dans l'axe du pignon, couvert d'ardoises, son solin était protégé par " larmier " pris dans la maçonnerie à mi hauteur du pignon. Une pierre, en saillie, protégeait le poinçon de son toit conique.

La façade sur le " *porz* " se terminait par une aile du mur d'enceinte qui le clôturait, la quelle était percée d'un portail cavalier, donnant sur le reste du domaine.

Une arquebusière pratiquée dans le pignon sud permettait de défendre cet accès ; une partie du "*piédroit*[5]*"* du portail, ainsi que l'arquebusière subsistent aujourd'hui.

La maçonnerie du bâtiment, faite de schiste brun gris et de granit porphyroïde gris, est très soignée et force encore l'admiration de tous ; l'ornementation reste discrète : moulure doucine[6] cavet[(7] sur les encadrements des portes et des fenêtres, extérieures et intérieures.

Une ouverture murée se remarque près de l'angle Nord de la façade Ouest, elle correspondait à l'accès de la chambre seigneuriale vers la " *coursière ",* sorte de balcon de bois, barrant toute la façade, couverte d'un débord de toit, et qui permettait rapidement d'accéder à l'autre partie du bâtiment, au moyen d'une autre porte, afin d'intervenir en cas de danger. Le bâtiment a été construit en pleine période des Guerres de Religion, et les campagnes avaient à subir les exactions continuelles des gens de guerre...

Plusieurs bouchages correspondant aux boulins recevant les poutres supports de la coursière peuvent être observés.

Le rôle de la coursière était également, par son surplomb, de défendre la cour de toute intrusion indésirable, au moyen des armes à feu.

La toiture était couverte d'ardoise, des " *rampants* " sortes de pierres taillées en triangle, l'encadraient au sommet des pignons. Les cheminées, de taille respectable, étaient de facture soignée, la plus importante, celle de la salle basse possède un " *vornikell* " petit four, ménagé dans l'un de ses jambages.

Les bâtiments annexes :

Les écuries *:* faisant face au manoir, à l'Ouest, elles ont maintenant été remplacées par une étable moderne datant du 20ème siècle, mais qui semble avoir été construite sur les anciennes fondations.

Leur structure fermait une grande partie de la cour, et l'on peut se faire une idée de leur apparence au vu des éléments composant le pignon de la crèche construite par le métayer à la place de la partie disparue du manoir, après la Révolution.

Les portes étaient en plein cintre, et une "*gerbière* " permettait d'engranger le fourrage sous les combles.

---

[4] Poutre horizontale qui, dans une ferme de comble, relie la base des arbalétriers (poutre inclinée soutenant un toit et qui s'assemble à la base sur l'entrait et au sommet au poinçon) dont elle maintient l'écartement

[5] Support latéral du linteau d'une porte ou d'une baie.

[6] Moulure à deux courbures de mouvement contraire, l'un convexe, l'autre concave.

[7] Moulure concave dont le profil est d'un quart de cercle

La ferme *:* nécessaire à la vie domestique de la seigneurie, la ferme manoriale n'était pas éloignée du manoir.

Ici, elle est attenante, et la façade postérieure du logis seigneuriale en délimite la cour.

Elle se composait du logis du métayer, chargé de son exploitation, ainsi qui des bâtiments annexes : crèche, greniers, grange.

A Bodilio. la métairie (dite la " *menerie* " sur un aveu de 1690) avait pris la place du premier manoir. C'est une solide construction, dans le style breton du 15eme siècle, au sol de terre battue, longtemps couverte de chaume ou de paille de seigle. Sa cheminée, unique, possède des niches intérieures destinées à la conservation des denrées craignant l'humidité.

Les vastes proportions de la pièce unique, permettaient l'accueil d'une importante maisonnée.

Les combles, à l'important volume étaient accessibles au moyen d'un escalier de bois situé au milieu de la pièce, contre le mur Sud.

A l'issue de la Révolution, cette pièce fut prolongée par une crèche de même largeur, sur l'emplacement de la partie de manoir disparue. Les pierres réemployées semblent être issues des éléments des deux manoirs d'origine.

A l'Est, la métairie est prolongée par des porcheries et un poulailler, dont l'architecture disparate révèle plusieurs campagnes de construction.

Au Nord, enfin, une aile récupérée sur les éléments de deux bâtiments distincts, séparés jadis par la ruelle d'accès à la cour de l'ancien manoir, délimite à angle droit avec la métairie, la cour de terme actuelle.

Au Nord de cette cour, une maison moderne, logement des derniers métayers, a été érigée en 1883, sur l'emplacement partiel du corps de bâtiment manorial originel.

Une vaste grange construite avec des réemplois d'éléments anciens, dont un superbe piédroit Renaissance borde la " *grande prairie de Bodilio* " au Sud Est du domaine. Elle figurait déjà au cadastre Napoléonien, au début du 19ème siècle.

La Chapelle *:* démontée pierre par pierre, à la Révolution, il ne reste rien de son architecture. Seul son emplacement nous est connu par la transmission orale.

Elle était dédiée à St Tugdual et possédait une "Roue de la Fortune " liée au culte de ce saint qui enseignait la doctrine de Saint Thomas sur la mobilité et l'inconstance de la fortune. St Tugdual était souvent désigné sous le vocable de " *Santic ar Rod* " (Le Saint de la Roue).

Le Colombier *:* attesté dans plusieurs aveux des seigneurs de Bodilio, il a disparu au lendemain de la Révolution. Constituant un privilège hautement aristocratique, le colombier, haï des paysans pour ce qu'il leur coûtait en cultures, avait toujours fait l'objet de doléances de leur part, notamment lors de la révolte des " Bonnets Rouges " (1673 -74) sous Louis XIV, puis en 1789, où il verra son sort scellé définitivement.

Nous avons retrouvé plusieurs pierres ayant appartenu à celui de seigneurie de Bodilio, ce qui nous a permis d'en reconstituer l'apparence : son diamètre extérieur devait avoisiner les huit mètres pour une hauteur sous corniche de six mètres environ (par analogie avec d'autres colombiers existants).

Une corniche moulurée, de même profil que les portes et fenêtres du second manoir et reposant sur une série de modillons[8], moulurés eux aussi, ornait la partie sommitale de la muraille. Comme tous les colombiers de la région, son toit, composé de dalles de granit ou de schiste en encorbellement, était percé à son sommet d'un vaste orifice par où pénétraient les volatiles.

L'intérieur du bâtiment était percé d'un nombre impressionnant de trous de "boulins" en quinconce où nichaient les pigeons, une ou deux échelles tournantes fixées sur un mât pivotant permettaient

[8] Ornement en forme de console, placé sous la saillie d'une corniche (appelé aussi corbeau) ou pour supporter un vase, un buste.

l'accès aux nids situés en élévation.

Une ordonnance royale de 1585, avait déterminé les règles de possession et d'importance des colombiers : ils étaient réservés aux nobles possédant au moins 300 journaux (150 hectares) de terre, à raison d'un boulin par journal.
La surface des terres appartenant à la seigneurie à la fin de l'Ancien Régime, étant de six cents hectares, on peut en déduire que le colombier de Bodilio devait posséder environ 1200 boulins, ce qui en aurait fait l'un des plus importants de la région.

Les murs d'enceinte *:* les murs enserrant le " porz " ont maintenant tous disparu, toutefois, il est assez aisé de reconstituer leur tracé : le pignon Nord porte des traces évidentes de destruction d'un chaînage sur deux dans l'angle Ouest, il est clair que la partie basse se prolongeait de façon à fermer la cour au nord, jusqu'au mur Est des écuries. Ce mur fermant également le chemin d'accès prolongeant la grande allée, possédait les ouvertures principales d'accès à la cour : conformément à la norme de l'époque, ces ouvertures, ou portes, devaient être doubles : une porte piétonne et une porte charretière devait permettre le passage d'un cavalier sur son cheval. Les deux étaient munies de robustes et lourds vantaux de bois bardés de fer. Nous avons pu reconstituer cette disposition grâce à des éléments retrouvés ça et là dans les pierres de démolition présentes sur le site.

Dans le prolongement du mur Ouest des écuries, celui ci servant de clôture Ouest de la cour, une muraille devait courir, empruntant le tracé du sommet des talus actuels, pour rejoindre à l'Est la muraille percée de la porte cavalière, dans le prolongement de la façade principale du manoir. Ainsi le " porz ar maner " était il isolé et défendu contre toute intrusion indésirable. Il est à noter que même la ferme n'avait pas d'accès direct sur le porz.

Le puits *:* incontournable accessoire du porz, celui Bodilio a été transféré dans la cour du château des salles à Guingamp où il sert de pot de fleurs, par le dernier marquis ou ses héritiers …

Il affecte la forme d'un heptagone (sept côtés). Composé de blocs de granit soigneusement taillés, il présente une base évasée et moulurée. La margelle semble avoir disparu.

Nous avons retrouvé le fût du puits sous un mètre d'humus, obstrué par une auge à broyer les ajoncs de plus de deux tonnes… Lors de l'extraction de cette dernière, nous avons pu apercevoir la maçonnerie cylindrique et soignée, qui s'enfonce, paraît il, à 25 mètres, pour rencontrer la nappe aquifère. Malheureusement, l'auge avait gravement endommagé la maçonnerie, et l'éboulement de cette dernière, et des déblais, a en partie, comblé le fût. Le diamètre de ce fût est de un mètre (trois pieds).

La superstructure est une copie récente, ainsi que la ferronnerie.

Il existait deux autres puits à Bodilio : celui de l'ancien manoir, dans la cour de la ferme, et celui de la métairie devant la façade Sud de cette dernière.

Les fours *:* nous avons déjà évoqué l'existence du four manorial sur le pignon Nord : il nous reste à évoquer celui de la métairie, sans doute construit au cours du 19ème siècle, s'ouvrant dans un bâtiment aujourd'hui ruiné, mais encore reconnaissable, et situé perpendiculairement à la façade Sud de la métairie, à une vingtaine de mètres de celle-ci. Ces deux fours, de volume appréciable, avaient été conçus pour les besoins d'importantes maisonnées.

Outres ces fours, il devait exister un four dit " banal " sous l'Ancien Régime, où chaque ressortissants de la seigneurie était tenu de cuire son pain moyennant une redevance au seigneur. Son emplacement nous est inconnu.

Les moulins *:* la seigneurie de Bodilio possédait au moins trois moulins : le moulin du Château, l'actuel moulin de Bodilio, et le moulin Neuf (Pont Bras). Tous les trois mus par l'énergie de l'eau (les ruisseaux et les rivières appartenaient au seigneur).

Le moulin de Bodilio est alimenté par une rétention de près d'un hectare, prise par endiguement de la rivière de Bodilio, affluent du Léguer, tout comme celui du Château.

Celui de Pont Bras était alimenté par la rivière elle-même, à partir d'un bief.

Les moulins avaient ordinairement deux trains de meules : une pour le froment, l'autre pour l'avoine et le seigle ou le sarrasin. Chacun était assujetti à la mouture du moulin banal, et payait pour cela redevance au seigneur.

En outre, la rétention d'eau du moulin, remontant au 15ème siècle, servait de vivier pour la consommation privée de la seigneurie. Il faut se souvenir que l'Eglise imposait plus de 140 jours sans viande durant l'année…

Plan de masse du manoir et de la métairie de Bodillio, au 17e siècle (hypothèse)

Les droits et les privilèges attachés à la seigneurie :

Droits de justice *:* la seigneurie de Bodilio possédait une juridiction complète, c'est-à-dire, haute, moyenne et basse justice, qui lui permettait de juger tous les délits. L'exercice en était confié à un avocat à la cour, la justice était rendue au pied du calvaire, devant l'église Notre Dame de Bulat, et les sentences les plus lourdes exécutées aux fourches patibulaires (Le gibet) de la seigneurie, érigées au sommet du Mené Braz.

Les " fourches patibulaires " étaient composées d'au moins quatre piliers cylindriques, en granit, se faisant face deux à deux, couverts d'un chapeau conique, terminé par une boule, et reliés entre eux par un ou deux étages de poutres de châtaignier. On pouvait pendre sur de tels édifices plus de quarante personnes à la fois… Lors de la Révolution, ces édifices furent mis à bas, et les tambours, récupérés pour des usages divers. On peut en voir une partie dans la cour du manoir, servant de tonnelle à la glycine.

Droits de prééminence dans les chapelles *:* les seigneurs de Bodilio étaient patrons et fondateurs de la chapelle Saint Blaise, à ce titre, ils y possédaient un "enfeu", sorte de tombeau familial. Ils percevaient des redevances sur les dons que les fidèles faisaient au sanctuaire. On peut encore voir leurs armoiries sur les poutres de la sacristie, récupérées de l'ancien chœur. Leur blason a été bûché au dessus du grand portail Sud, lors de la Révolution. La fondation de cette chapelle et de son superbe calvaire remonte sûrement à la première moitié du 16 ème siècle.

A partir du 17ème siècle, les seigneurs de Bodilio percevaient aussi une redevance sur les dons du sanctuaire Notre Dame de Bulat[9].

Droits de chasse *:* les seigneurs de Bodilio avaient droit de chasse exclusif sur la totalité de leur juridiction, les contrevenants à cette règle encouraient de graves sanctions, et il n'était pas rare de voir un braconnier condamné aux galères pour avoir prélevé le gibier du seigneur…

Droit de fond *:* le seigneur, propriétaire foncier possède le sol et tout ce qui est dessous, par contre, dans le cas de tenure dite " *convenant "* qui est de règle en Cornouaille, les édifices et " superfices " (fossés, talus…) appartiennent au propriétaire de la tenure, hormis le bois d'œuvre et de " haute futaie ".
Les tenanciers payent au seigneur le loyer correspondant à la surface exploitée. Au 18ème siècle, les seigneurs de Bodilio possédaient 37 " convenants " sur le territoire de Bulat ; les paysans étaient en majorité propriétaire de leurs maisons et dépendances.
Par contre, les tenures sont dites " *congéables "* c'est-à-dire que le tenancier qui ne peut s'acquitter de la redevance au seigneur peut se voir confisquer sa ferme au profit d'un tenancier solvable ; ses biens sont alors prisés par un notaire, et vendus au nouveau tenancier, leur produit étant versé au " *congédié ".* Le tenancier peut transmettre sa tenure à son descendant (le plus jeune, ou la plus jeune s'il n'a que des filles). Mais s'il meurt sans héritier, la totalité de ses biens vont au seigneur foncier : c'est le droit de " *déshérence ".*

Droit de trépas *:* la seigneurie possédait un droit de passage sur toute marchandise transitant par son territoire.

Anecdotes *:* la légende rapporte qu'au 17 ème siècle, une châtelaine de Bodilio étant restée veuve avec douze garçons turbulents, avait averti les paysannes qu'elle sonnerait la cloche du manoir quand ses garnements partaient en goguette, ce qui voulait dire ceci : " *Ma zud vad, diwallet ho pellizi, ma chigi' zo e-mez* " (Bonnes femmes, gardez bien vos poulettes, car mes coqs sont aux champs).

Au début du 17 ème siècle, l'épouse d'Allain de Combout, intenta un procès au sieur de Kergolay, baron, seigneur du Cludon et descendant des Pestivien, pour obtenir des droits de préséance dans le sanctuaire de

[9] Cette chapelle devient, le 14 juillet 1804, église et l'église Saint Blaise, chapelle. En fait, la taille de l'édifice n'incombe en rien dans la nuance : seul le bâtiment qui possède des fonts baptismaux a l'appellation d'église.

Notre Dame de Bulat, ainsi que lors des processions, arguant de l'ancienneté de la seigneurie de Bodilio, et de sa participation lors de la réalisation du sanctuaire ; le procès dura près de 80 ans et vit son aboutissement plus de dix ans après le décès du dernier protagoniste...

Selon la tradition orale, en 1789, le manoir de Bodilio et la métairie furent mis en vente comme " Biens Nationaux ". Le métayer de l'époque, du nom d'Auffret, se mit en devoir de racheter le domaine, et pour ce faire emprunta une forte somme, qu'il tenta de rembourser en vendant les pierres des bâtiments le manoir fut ainsi démantelé à moitié, la chapelle, le colombier et les murailles démontés pierre à pierre et vendus ; il en profita pour prolonger sa métairie par une crèche, afin d'agrandir son exploitation, et, il n'oublia pas de ménager quelques boulins au pignon de la crèche pour récupérer quelques pigeons du ci-devant seigneur....Enfin la salle basse du manoir fut transformée en étable...Hélas, le marquis rentra d'exil en 1801, et put récupérer son bien à la Restauration[10], mais il fut contraint par jugement à ne pas congédier son entreprenant métayer, ni ses descendants.

Texte d'un aveu de René Gabriel de Tinténiac, seigneur de Bodilliau, daté du 6 juillet 1690.

Le manoir noble de la dite seigneurie de Bodilliau, consistant eu un grand corps de logis, deux pavillons à l'entrée de la cour non achevé, écurie et plusieurs autres logements aux environs de la grande cour dudit château, avecques ses bois de décoration et de haute futave, rabine, et dépendances, le jardin et verger, et le collombier et l'estant avecque le petit bois de haure futaye nommé le Cozcoat.

La chapelle dudit manoir à l'entrée de la cour ;

La metterie noble dudit Bodilliau, à présent possédé soulz le dit seigneur à titre de ferme par Guillaume Le Corre. la dite metterie couvrant le nombre de cent vingtgournaux.

Le moulin de ladite seigneurie avec son estang.

Bodilio aujourd'hui

La plupart des bâtiments sont maintenant restaurés :

La partie restante du manoir a été restaurée dans l'esprit rigoureux de l'architecture du 17 ème siècle. Les menuiseries extérieures et intérieures ont toutes été reconstituées selon des plans d'époque, la salle basse a retrouvé son aspect originel grâce à la mise à nu des pierres et à la réalisation d'un dallage inspiré de la Renaissance. Les portes de communication entre les différentes pièces, qui avaient été murées à une époque indéterminée, ont été rendues à leur fonction première, la cage d'escalier et tout l'étage noble ont récupéré leur enduit à la chaux, soulignant les beaux encadrements moulurés des ouvertures, la cheminée de la chambre seigneuriale dont le manteau avait disparu, a été reconstruite dans l'esprit de l'époque, tous les plafonds des chambres, refaits à caissons, et celui de la chambre seigneuriale, haut de 3.80 m. a vu ses poutres et solives décorées de frises et rinceaux dans le goût du 17 ème Le plancher de l'étage noble, intégralement refait suivant une disposition en usage à la Renaissance. Les grandes fenêtres de l'étage ont été reconstituées à partir de modèles d'époque : à meneaux, petits vitraux et volets intérieurs. Le " vir " d'accès aux combles a été reconstitué en chêne, et les aménagements nécessaires à la vie moderne, discrètement intégrés...

Ces restaurations nous ont demande deux années de travaux à temps complet, ainsi que des investissements considérables...

Je passe sur l'aménagement de certaines annexes incontournables : atelier, garage, remise.

La crèche ayant remplacé les anciennes écuries a été aménagée, à l'étage, en greniers et ateliers de dessin et de gravures, et le rez de chaussée doit accueillir un musée consacré aux manoirs bretons, dans le futur.

La maison, construite en 1883, dans la cour de la ferme, a été rénovée entièrement, et abrite un gîte pour 3 ou 4 personnes, au rez de chaussée et 3 chambres d'hôtes, à l'étage, pour l'accueil de

[10] Nom donné à la période de l'histoire de France qui établit, après la 1er abdication de Napoléon 1er (avril 1814), la restauration de la monarchie en faveur de la branche aînée des Bourbons (Louis XVIII puis Charles X). Dans la mesure où elle fut coupée par l'épisode des cents jours, on distingue : la 1ère avril 1814-mars 1815 ; la 2nde juinl815-juillet 1830.

7 personnes maximum. Ces équipements présentant tout confort, sont accessibles depuis juin 2003.

L'ancienne métairie a été restaurée et aménagée en salle de restauration, avec sa cuisine attenante. Leur mise en service est intervenue en Juillet 2004.

Le muret et le double portail, fermant la cour, ont été remontés sur leur emplacement d'origine.

Le réseau électrique aérien d'origine, peu esthétique, a été enterré, dans le cadre de l'opération " Trois coups de gomme ", initiée par l'EDF, au printemps 2003.

Un jardin de plaisance d'inspiration médiévale est en cours de réalisation.

Une série de stages et de cours artistiques portant sur les disciplines suivantes : aquarelles, estampes, enluminure médiévale, sérigraphie, fonctionnent depuis le début 2004.

Des exposés portant sur l'histoire sont proposés aux clients de l'auberge le Dimanche après-midi, sur réservation.

M. MOREL 2004

PAYS D'ARGOAT

Revue d'Histoire et d'Archéologie
des cantons d'Argoat

Les Huon de Kerauffret

Pays d'Argoat N°42
Jean-François Coent

Les Huon de Kerauffret (Maël-Pestivien) et Kermedan (Callac)

Il ne s'agit pas, ici, de dresser une généalogie de la famille HUON mais plus simplement de présenter ce document, à ce jour inédit, concernant la maintenue de noblesse de l'une des branches de cette famille qui a marqué de sa présence tout le secteur de Callac et qui a notamment résidé à Kermedan (Callac) et à Kerauffret (Maël Pestivien) et a possédé Kergadou en Calanhel et Kerdavid en Plusquellec.

Je relève simplement dans mes notes sur cette famille l'union en 1691, le 2 juillet à Botmel d'Yves Huon natif de Botmel et de Françoise de Quenec'hquevilly, couple dont la fille Charlotte épousera à Botmel, le 8 mai 1710, François Mauviel de Carhaix, fils de Robert et Catherine Bouquet. Toujours à Botmel, l'on relève les décès de Jeanne Huon le 8 mai 1632, de François Huon le 5 mai 1644, de Claude Huon le 24 mai 1647, d'Alain Huon en 1650, de Maurice Huon le 10 janvier 1646 ou encore d'Henry Huon, notaire, décédé à 36 ans le 3 avril 1775…

Extrait des Registres du greffe
de la chambre establie par le Roy
pour la réformation de la Noblesse
en la province de Bretagne

Mr d'Argouges
Président
Mr de Larlan
Rapporteur

Entre le Procureur Général du Roy demandeur d'une part, et Jean Huon Escuyer sieur de Resgourel demeurant en sa maison dudit lieu, paroisse de Plounevez, Evêché de Léon, ressort de Quimper Corentin, faisant tant pour

luy, que pour Escuyer Yves Huon et Damoiselles Marie, Renée et Julienne Huon ses frères et sœurs, et Yves Huon Escuyer Sieur de Lezunec demeurant au bourg de LOCHRIST paroisse de Plounevez, evêché de Léon ressort de Lesneven, deffendeur, d'autre part.

Veu par ladite chambre deux extraits de présentation faittes au greffe d'icelle la 1ère du 14 septembre 1669 par M. Guillaume de Trolong procureur dudit sieur de Resgourel lequel en la qualité qu'il procede déclare soutenir la qualité d'Escuyer pour lesdits Jean et Yves HUON et celle de Damoiselle pour lesdites Marie, Renée et Julienne HUON comme issus d'ancienne extraction noble et porter pour armes d'argent à trois chevrons de gueulles brizés d'une face en devise d'azur. La seconde et dernière desdites comparutions du 7 octobre 1669 faite par Me Juliene Busson procureur dudit Yves Huon Escuyer sieur de Lezunec, lequel auroit pour luy déclaré soutenir la qualité de noble et d'Escuyer d'ancienne extraction pour luy et ses prédécesseurs prise et porter pour armes d'argent à trois chevrons de gueulles face d'azur suivant les actes et titres qu'en produiroit ledit sieur de Resgourel son aisné, induction dudit sieur de Resgourel faisant tant que pour luy que pour Yves HUON, Marie, Renée et Julienne, ses frères et sœurs, sous le seing de D. Trolong pour fournir et signifiée au Procureur Général du Roy, le 18 de ce mois, par Tessard, huissier en la Cour par laquelle ils déclarent être noble et issus d'ancienne extraction noble et comme tels leur seroit permis et aux déscendants dudit Jean Huon en mariage legitime de prendre la qualité d'Escuyer et aux dites Marie, Renée et Julienne celles de nobles damoiselles aussi d'ancienne extraction et les tous maintenus au droit d'avoir armes et écussons timbrés appartenant à leur qualités et à jouir de tous droits, franchises Prééminences, Immunités, privilèges attribués aux nobles de cette Province et ordonné que leur nom seroit employé au Rolle et catalogue des nobles du Ressort de Quimper Corentin pour establir la justice desquelles conclusions ledit sieur de Resgourel articule par une copie d'Arrest rendu en icelle du 7 aoust 1669 entre ledit Procureur Général du Roy, demandeur et Dame Jeanne Huon veuve de deffunt Messire Claude de Rosmar, vivant seigneur de Kerdaniel et autres lieux, douairière dudit lieu de Kerdaniel, René Huon, Escuyer sieur de Kermedan deffendeur a faits de généalogie que ladite Jeanne Huon est héritière et seule fille de feu noble Escuyer Amaury Huon et Damoiselle Catherine de Trolong, sa compagne, vivant seigneur et dame de Kerauffret. Que ledit Amaury Huon estait fils aisné, héritier principal et noble d'escuyer François Huon et de Damoiselle Bertranne Le Veyer vivant seigneur et dame de Kerauffret Maël, que ledit François estoit cadet d'Escuyer Jean Huon, et les deux, enfants d'Escuyer Louis Huon et Damoiselle Isabeau de Coetgoureden, vivants, seigneurs et dame de Kergadou, que ledit Jean aisné

mourut sans hoirs de corps et que ledit François cadet lui auroit succédé, que ledit Louis Huon, père de François, fut fils aisné héritier principal et noble d'autre Escuyer Henry Huon vivant seigneur de Kergadou et de Damoiselle Jeanne Le Dar sa compagne, que ledit Henry fut fils aisné d'Escuyer Alain Huon et de Damoiselle Anne de KERANFLECH vivant seigneur et dame dudit lieu de Kergadou. Ledit Henry eut pour cadet et juveigneur Escuyer Pierre Huon duquel sont issus les prédécésseurs dudit René Huon à présant sieur de Kermedan Ledit Alain cadet et juveigneur dudit Jean Huon, tous deux deux enfants d'Escuyer Olivier Huon et de Damoiselle Jeanne de COET-GOUREDEN vivants seigneur et dame de Lannavez, et que ledit Olivier fut fils d'Escuyer Maurice HUON vivant seigneur dudit lieu de Lannavez.

Que ledit René HUON, sieur de Kermedan a épousé Damoiselle Sainte de Coëtmen desquels est issu Vincent HUON leur fils aisné, héritier principal et noble, que ledit René HUON est seul fils et héritier noble d'autre Escuyer Alain HUON 3ième du nom et de Damoiselle Marguerite PARCEVAUX vivants seigneur et dame dudit lieu de Kermedan. Que ledit François HUON étoit fils aisné, héritier principal et noble d'autre Escuyer Alain HUON, 2ème du nom, et de Damoiselle Catherine du Louet, sa campagne, seigneur et dame dudit lieu de Kermedan, et que ledit Alain HUON 2ème du nom étoit fils aisné héritier principal et noble d'autre Escuyer Pierre HUON vivant seigneur dudit lieu de Kermedan et de Damoiselle Catherine de La Boixière sa compagne, et eût pour frères Escuyer François et Guyon, et ledit François et ledit François sieur de Resgourel et de Kerdavy et ledit Guyon demeuré sieur de Kerday. Par lequel arrest ladite Chambre auroit déclaré lesdits Jeanne et René HUON nobles et issus d'ancienne extraction noble, et comme tels, auroit permis audit René HUON et à ses descendants en légitime mariage de prendre la qualité d'escuyer et à ladite Jeanne HUON, celle de Damoiselle et auroit maintenus aux autres droits attribués aux nobles de cette Province, et que par ladite généalogie certée par ledit arrêt fait preuve que Pierre HUON seigneur de Kergadou et de Kermedan, qui eut pour femme Dame Catherine de la Boixière bisayeul et bisayeule des deffendeurs pour être ledit Pierre père de François et autres enfants. Ledit François, père d'autre Pierre et ledit Pierre d'icieux deffendeurs en ligne directe et qui ledit François HUON sieur de Kerdavid, demeurant en la ville de Callac eût par épouse Damoiselle Isabeau LE VEYER et de leur mariage laissèrent deux enfants, scavoir Pierre HUON qualifié sieur de Kerdavid, fils aisné et Damoiselle Julienne HUON sa sœur. Ledit second Pierre eut pour épouse Dame Marie EDERN et de leur mariage laissèrent sept enfants, scavoir Jean HUON sieur de Resgourel, autre Jean HUON sieur de Kerazval, Yves HUON sieur de Lezunnec et Damoiselle Perrine, Marie, Anne, Renée et Julienne

HUON, tous lesquels comme leurs prédécesseurs se sont de tout temps et immémorial gouvernez et comportés noblement et avantageusement, tant en leurs biens que partage et pris les qualités de nobles homs, escuyers et seigneurs . Ce que pour justifier mettent les défendeurs un partage noble et avantageux donné par Escuyer Louis HUON sieur de Kergadou à Nobles gens Alain, François, et Guyon HUON frères enfants dudit Pierre HUON frère juveigneur dudit Louis datté du 4 May 1569, un contrat d'échange qui prouve, que ledit Pierre HUON sieur de Kergadou laissa trois enfants, scavoir, Guyon, Alain et François et, de plus, il est prouvé que ledit François échangea ce qui lui étoit échû en partage avec certains héritages situés au terroir de Kerdavid, en la paroisse de Pluesquellec à cause desquels il s'appelloit St de Kerdavid, ledit contrat datté de l'an 1580. Une sentence obtenuë par lesdits Pierre et Julienne HUON, frère et sœur, contre Escuyer François de la Boixière, leur tuteur, touchant le compte à eux deub par ledit de la Boixière de la succession de Pierre HUON et Isabeau Le Veyer, sentence dattée du 21 janvier 1606. Extrait de l'aage de Jean HUON fils légitime de noble Pierre HUON et Marie EDERN Sr et D. De Resgourel et de Kerdavid, Ledit extrait tiré dessus le papier baptismal de l'église paroissiale de PLOENEVEZ, Evêché de Léon datté du 8 mars 1616. Désignation de partage d'entre Jean HUON Escuyer Sr de Resgourel fils aisné principal et noble de Pierre vivant Sr dudit lieu et Jean HUON Sr de Keruzaval, Yves, Perrine, Marie, Renée et Jullienne HUON ses frères et sœurs, ledit acte datté du 4 novembre 1657. Vu, acte de main-levée adjugé à Escuyer Jean HUON Sr de Resgourel de succession de Dame Renée HUON, sa sœur, vivante compagne de Messive François de Launay, Sr de Lestang, datté du 29 juin 1661. Induction d'actes et pièces dudit Yves HUON, Escuyer, Sr de Lezunnec, signée dudit BUSSON son procureur, fournie et signifiée au Procureur Général du Roy le 18 juillet 1610 par TESSARD, huissier en la Cour, par laquelle il conclud à ce que lui et ses descendans nez et à naître en loyal et légitime mariage soient maintenus aux qualités de nobles et Escuyers comme issus d'ancienne extraction noble et au droit de porter armes timbrées et en tous les autres privilèges, droits, préminences et prérogatives de noblesse et ordonné que son nom seroit employé au noble et catalogue des nobles sous le ressort de la Juridiction Royale de Lesneven, par laquelle induction ledit Sr de Lezunec articule aussi à faits de généalogie que déffunt Pierre HUON, vivant Escuyer Sr de Resgourel avait épousé Delle Marie EDERN duquel mariage issurent Jean HUON, premier du nom, Jean HUON second, Yves HUON aujourd'hui l'un desdits déffendeurs, Perrine, Marie, Renée et Julienne HUON, que ledit Jean HUON premier, en son vivant Sr dudit lieu de Resgourel auroit succédé audit Pierre HUON et Delle Marie EDERN sa femme, comme leur fils aisné, héritier principal et noble que du mariage dudit Jean HUON premier avec feue

Delle Adelice SILGUY, sa première femme seroit issue Dame Anne Renée HUON vivante dame de Lestang, laquelle estant décédée sans hoirs de corps, sa succession a été recueillie noblement et collatéralement par ledit Jean HUON second du nom à présent Sr dudit lieu de Resgourel et pour preuve de ce, ledit Sr de Lezunec rapporte sont contrat de mariage avec Delle Constance de LEZELLEUC seigneur de Kerouara, Kerriou, Gouelelquer et déffunte Delle Catherine THOMAS, vivante Dame desdits-lieux, ledit contrat datté du 18 May 1558. Une désignation qui prouve que Dame Anne Renée HUON et Messire François de LAUNAY Sr de Lestang son mari auroient désignés quelques héritages tant audit Sr de Lezunec qu'aux autres juveigneurs de feu Jean HUON premier du nom pour contingente portion aux terres nobles trouvées dans les succesions desdits feus Escuyer Pierre HUON et Delle Marie EDERN leur père et mère Sr et D. de Resgourel, scavoir le tiers entre eux tous les pouvoirs diviser comme verroient et que les terres roturières desdits successions ont été ensuite partagées également entre lesdits Sr et D. de Lestang et lesdits juveigneurs qui est en un même cahier datté du 25 mars 1666 et tout ce qu'a été mis et produit par lesdits deffendeurs devers ladite Chambre aussy de leurs inductions et actes y certés, par tous lesquels les qualités de nobles homs et Seigneurs y sont employés. Arrest du 24 May dernier rendu sur la requeste dudit Sr de Lezunec, par lequel ladite Chambre en conséquence de la déclaration du procureur dudit Jean HUON aisné de reconnaître ledit Sr de Lezunec être sa famille auroit joint son induction à celle dudit Jean, pour en jugeant leur être fait droit jointement et par même arrêt ainsi qu'il appartiendroit. Conclusion de Me Guillaume RAOUL, conseiller en la Cour, faisant la fonction du Procureur Général du Roy considéré.

La Chambre faisant droit sur les instances a déclaré et déclare lesdits Jean, Yves, autre Yves, Marie, Renée et Julienne HUON Nobles et issus d'ancienne extraction noble et comme tels à ce permis auxdits HUON males et leurs descendants en mariage légitime de prendre la qualité d'Escuyer et auxdites Marie, Renée et Julienne HUON celles de Delle et les a tous maintenus au droit d'avoir armes et écussons timbrés appartenant à leur qualité et à jouir de tous droits, franchises, préeminances et privilèges attribuez aux nobles de cette Province, a ordonné que les noms desdits HUON males seroient employés... etc...

(mentions : copie de l'arrest de noblesse de Messieurs HUON avec deux de pièces au soutien non signé, ny datté.)

(Copie d'arrêt de la Chambre des Comptes de Bretagne establie par le Roy, pour la réformation de la Noblesse qui déclare les HUON d'ancienne extractions noble.)

[Source : AD du Finistère cote 1E.194.] JF COËNT

Huon

HUON

D'argent à trois chevrons de gueules à une fasce d'azur sur le tout.

Henry Huon X Jeanne de la Bouexiere

Prigent Huon X Marie Forget

Arthur Huon X Louise de Gourvinec

Roland Huon X Louise du Disquay

Maurice Huon X Françoise Lamolen

Prigent Huon X Anne de Carné, de la Thebaudière

Pierre Huon, seigneur de Kerflech

Benjamin Huon, seigneur de Kergus X Marie le Gonidec

Marc Huon, seigneur de Kerflech

Jacques Huon seigneur du Plessis X Jeanne Clyen

Guillaume Huon, seigneur de Kergus

Joseph Huon

René Huon

X = marié

Ils ont été déclarés nobles d'extraction par arrêts rendus en la Chambre de Réformation les 10 novembre 1670 au rapport de M. de Larlan et 26 juillet 1670 au rapport de Brehant.

HUON (famille incomplète dans les registres de la Bibliothèque Municpale de Rennes)

D'argent à trois chevrons de gueules à une fasce d'azur sur le tout.

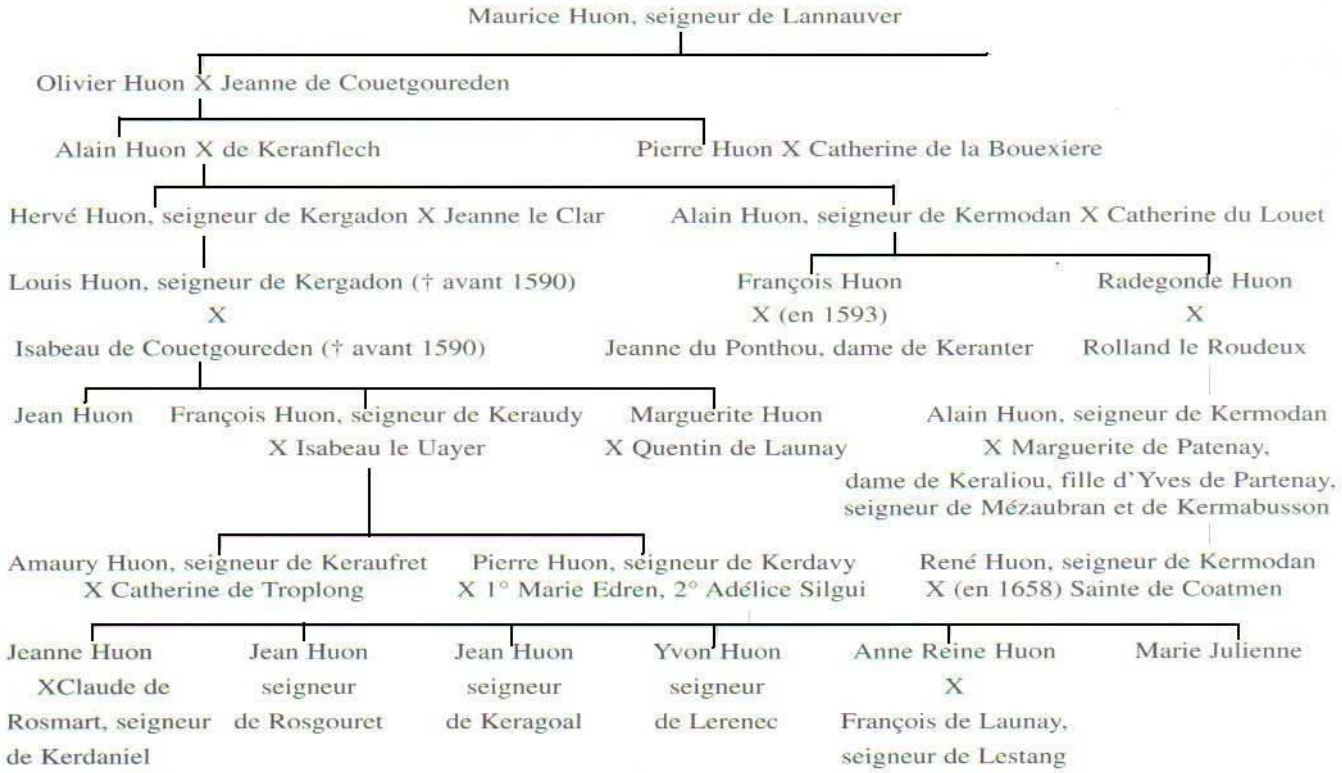

Ils ont été déclarés nobles d'extraction par arrêt rendu en la Chambre de la Réformation le 26 juillet 1670 au rapport de M. de Brehant et le 10 octobre 1670 au rapport de M. de Larlan.

PAYS D'ARGOAT

Revue d'Histoire et d'Archéologie
des cantons d'Argoat

Témoignage d'un cultivateur amoureux des chevaux

Pays d'Argoat N°42
Jean-Paul Rolland

Témoignage d'un cultivateur, amoureux des chevaux, du centre Bretagne

Victor Le Tertre, aîné d'une famille de sept enfants, est né à Kerellec en Callac, le 17 janvier 1924. Il fréquenta l'école de Callac de l'âge de six ans et demi jusqu'à l'obtention du Certificat d'Etudes Primaires à treize ans ; une enfance, somme toute, pas très différente des enfants de son âge, ni dans la pauvreté, ni dans l'opulence. Il s'est marié, le 8 juin 1946.

" En début d'année scolaire, on m'achetait un costume de velours et lorsque je revenais de l'école, le soir ou les jeudis, je revêtais celui de l'année passée afin de préserver le neuf pour qu'il reste le plus longtemps possible soigné. Ma grand-mère me tricotait des chaussettes et une camisole, en laine de mouton, qui me préservaient du froid. Le 7 juin 1937, j'ai passé le Certificat d'Etudes Primaires à Callac où toutes les écoles du canton se rassemblaient. Il fallait se présenter pour huit heures, heure à laquelle on procédait à l'appel. La table qui nous était attribuée portait notre nom. On commençait par une dictée, puis deux problèmes, ensuite une rédaction et pour finir un dessin. Les classes étaient surveillées par les instituteurs ou institutrices des communes du canton. A midi, il était à nouveau procédé à l'appel et celui qui n'était pas nommé, était recalé (rasket). Beaucoup d'élèves qui avaient échoués au certificat, ne revenaient pas l'année suivante, ils rentraient directement dans la vie active Les enfants de parents aisés allaient dans le secondaire à Guingamp ou Morlaix, mais à quelques exceptions près, ceux des campagnes allaient au travail. On m'avait dit : " tu iras à l'école jusqu'à ton certificat et si tu l'as, on t'achètera une bicyclette ". Après l'école, j'ai constamment lu car le maître d'école nous avait bien dit : " lisez toujours un peu afin de ne pas oublier ".

A treize ans, je suis resté à la ferme. Je me suis passionné pour les chevaux. Je conduisais, déjà, seul, un attelage de quatre chevaux attelés à une charretée de fumier par les chemins creux qui étaient de vraies fondrières, tellement que l'hiver, les pies des vaches touchaient la boue ! Mais on s'arrangeait pour les pacager non loin de l'étable, le plus souvent dans les champs où poussait de la lande (étendue de terre où ne croissent que certaines plantes sauvages - ajonc, bruyère, fougère, genêt...). Les chevaux étaient nourris principalement d'ajonc haché, ou de betteraves coupées au couteau, et d'un peu de foin. Parfois on gardait à l'étable des bêtes à engraisser afin de les vendre un bon prix. On les nourrissait comme les cochons : on cuisait du blé ou de l'orge concassé, des pommes de terre et des rutabagas. Dans les fermes, on semait particulièrement de l'avoine, du seigle et du blé noir dans les terres pauvres. L'ajonc a longtemps constitué la nourriture des chevaux, il était semé au même titre que les autres plantes. Exploitable au bout de deux ans ; c'était une nourriture abondante qui ne nécessitait pas d'apports extérieurs, ni de travail supplémentaire. Au bout de quatorze ou quinze ans, la fougère commençait à prendre le dessus, le sol était épuisé, il fallait le " refaire ". Les pieds d'ajonc étaient coupés à la faucille (*falz troha lann*), on s'en servait comme bois de chauffage. Puis, avec un attelage de six chevaux et un araire spécial (*arar devonterez*), on arrachait ou coupait les racines. On affûtait, une ou deux fois par jour, les socs afin de faire du bon travail et faciliter le travail des chevaux. On refaisait ces champs d'ajonc au mois de mars, avec un attelage de six chevaux et deux conducteurs : un à l'attelage avant et l'autre à l'attelage arrière. Deux personnes manœuvraient l'araire : en particulier au bout du champ : une personne était préposée à désengager le soc de souches coincées, avec un crochet (*was harpon*), l'autre manoeuvrait l'araire. On laissait la terre pourrir un bon mois, on ramassait les souches et les cailloux après avoir passé la herse (*oged*) puis le cultivateur (*diaoul*). À la fin mai, sans mettre de fumier, on semait du blé noir ou des rutabagas pour nettoyer la terre. Dans les petites fermes qui ne disposaient pas de beaucoup de chevaux, on défonçait la terre à l'aide d'une large tranche (*ar war*).

Les journées de travail duraient de 10 à 12 heures et l'été de 14 à 15 heures. Le matin, à 6 heures, j'allais chercher du trèfle pour les bêtes : une charretée pour les chevaux et une autre pour les vaches. Dès le mois de mars, je coupais de l'herbe tendre dans les prés sur source, que je mélangeais ensuite avec de l'ajonc : l'herbe adoucissait cet ajonc haché qui, à la sortie de l'hiver, après avoir subi le gel, était coriace. Dès 1930, j'avais fait l'acquisition d'un moteur à essence Japy pour faire tourner le broyeur d'ajonc ; les lames du broyeur étaient affûtées toutes les semaines à la pierre à aiguiser ou la lime si elles étaient trop esquintées.

On obtenait cette herbe tendre et drue dans des prés bien orientés et abrités, en laissant l'eau de source couler sur la prairie par le biais de rigoles que l'on obstruait alternativement. Ces rigoles étaient refaites régulièrement avec une faux spéciale (*falc'h prat*) que l'on faisait confectionner par le forgeron, avec une vieille faux. Je n'avais évidemment pas de bottines pour ce travail ; uniquement des sabots de bois garnis de paille que je devais changer lorsque je rentrais à la maison pour ne pas rester les pieds mouillés. Le pire avec les sabots de bois (*botou koad*) était lorsque l'on travaillait dans des parcelles où la terre était mouillée et glaiseuse. La glaise s'accrochait au bois, parfois rentrait à l'intérieur, les sabots s'alourdissaient de moitié ; la marche devenait maladroite et pénible, et, occasionnellement le cheval marchait dessus et l'éclatait malgré la frette qui maintenait le coup de pied !

Après l'herbe, à la mi avril, je commençais à couper du seigle (*segal*) vert que je mélangeais à l'ajonc, pendant environ trois semaines à un mois, ensuite commençait l'épiaison ainsi il devenait trop dur. Pour remplacer ce seigle coupé, on semait des pommes de terre. Puis venait le trèfle rouge (*melchon ruz*) que parfois on avait semé avec le seigle. Ce trèfle (blanc ou rouge) précoce et retard, était une excellente nourriture pour les animaux ; le trèfle rouge retard durait jusqu'à la mi juin puis lui succédait le trèfle violet que l'on coupait jusqu'aux environs de la foire de Bulat car, lorsque venaient les premières gelées, il noircissait. Après la récolte, on passait le cultivateur ensuite la herse. On ne labourait pas très profond, les outils ne le permettaient pas. Dans les petites fermes, on n'attelait que deux chevaux sur les outils par contre, dans les grandes fermes, où les champs étaient plus grands, trois à quatre chevaux étaient couramment utilisés sur les charrues pour retourner la terre. Il fallait compter une journée pour labourer un demi hectare d'où l'expression en breton : *ar devezh arat*. Après l'arrachage des pommes de terre et des betteraves, on semait le blé d'hiver. L'avoine était semée dans les huit premiers jours de novembre.

La fenaison et la moisson étaient coupées à la faucheuse. Dans les prés humides, la solidarité inter-villageoise existait vraiment. Il n'était pas rare de voir jusqu'à une vingtaine de faucheurs, de tout âge, dans certains grands prés. Dès l'âge de 14-15 ans, je faisais partie de ces groupes. Ces journées étaient très éprouvantes pour les corps car une certaine émulation existait entre les personnes et il ne fallait pas perdre la face ! Les faucheurs tenaient à avoir une bonne faux bien aiguisée sinon ils étaient obligés de " forcer " ; ils s'appliquaient à la battre (*pilad*) pour avoir le meilleur tranchant et de temps à temps, il levait le dos pour passer la pierre à affûter (*mein lemma*) pour lui refaire son fil. La journée commençait à 7 heures du matin, directement

dans le pré, puis vers 9 heures 30, la maîtresse de maison apportait le casse-croûte, parfois en charrette lorsque le pré était loin de la maison. Inutile de vous dire que les ouvriers étaient à ce moment là en appétit ! Il n'y avait pas beaucoup de taupinières dans ces prés, on les retrouvait plus dans les champs (*foenn tirien*) où l'herbe était plus rase, " l'herbe rousse " comme disaient les anciens. Les prés avaient un fond humide ce qui facilitait la coupe. Cependant, lorsqu'un novice ou un faucheur prenait une bande trop large et que la faux ne prenait pas le foin à la base, cela se voyait.

Lorsque l'herbe était coupée, les femmes intervenaient pour faner afin de faciliter le séchage (*direstan*). Quand l'herbe était devenue foin, elles le mettaient en andains (*rodelli*) puis en tas, et parfois le déplaçaient : si la zone était trop humide. Quand le temps menaçait, on ramassait le foin directement sans le mettre en tas, le travail était plus pénible pour celui qui chargeait et celui qui faisait la charretée car le foin n'était pas compact. A la maison, deux hommes d'expérience étaient préposés à l'édification de la meule de foin afin de s'assurer que l'eau de pluie ne pénètre pas dedans. Le fermier avait auparavant constitué l'emplacement, souvent bien abrité des vents dominants derrière de grands arbres, en disposant des traverses de bois recouvertes de fagots (*zigen*). A l'automne, il la recouvrait de paille ou mieux avec du carex (*hesk*) vert qu'il faisait tenir avec des branches de saule liées les unes aux autres. De même que les maisons étaient souvent protégées du vent dominant et de la pluie par de grands ifs[1] (10 à 15 mètres de haut) (*ivin*). Souvent quand je retournais la terre aux abords du village, la charrue rencontrait les racines d'ormes (*tilh*) ou de frênes (*onn*), les chevaux s'arrêtaient, mais parfois, le soc cassait !

La moisson (*eost*) était aussi un moment intense dans la vie de la ferme. On faisait le tour du champ à la faux, puis on disposait les javelles (*dramm*) le long du talus. La faucheuse (*troc'herez*) entrait ensuite en action : certaines grandes fermes disposaient de faucheuse lieuse (*lieuz*). Après la seconde guerre mondiale, cette machine était présente dans beaucoup de fermes, elle a perduré une quinzaine d'années puis la relève a été faite par la moissonneuse batteuse. On ne traitait pas le blé comme de nos jours : on enlevait d'abord, à la main, les chardons et le rumex. Ainsi, les terres n'étaient pas aussi " sales " que maintenant. Deux personnes sur la faucheuse : un conduisait

[1] L'if avait également la particularité d'absorber les escarbilles sortant des cheminées et ainsi d'éviter de mettre le feu dans les toitures qui ont été longtemps couvertes de chaume. Ces grands ifs ont, malheureusement, failli disparaître en 1997, en toute légalité, à cause de la cupidité de certains hommes ! En 1663, Colbert établit un décret qui ordonna d'associer un if à toute maison en construction, afin de pouvoir disposer de bois lors de la construction de sa Marine. On appelait cela de la politique à long terme !

les chevaux, l'autre, avec une perche de bois, relevait, si nécessaire, les épis, et, avec un dispositif mécanique, il constituait les javelles. Plusieurs personnes liaient les javelles (veuskenn), elles les mettaient en moyettes afin de faciliter le séchage, pendant une petite semaine. Puis les charroyaient vers l'aire à battre où l'on constituait la meule (*oustel*). Bien souvent nous étions tributaires du climat. Comme en 1946, où il a fallu défaire les gerbes afin de faire sécher la paille ; dans certains endroits le blé avait commencé à germer tellement que les gerbes s'accrochaient les unes aux autres! On avait eu de la misère cette année là ! Ceux qui avaient réussi à battre leur moisson, se devaient, encore, de remuer, tous les jours, le grain sur les greniers, pou qu'il ne s'échauffe pas et ne devienne incomestible.

Les battages se faisaient d'abord dans les petites fermes qui souvent, n'avaient que trois ou quatre hectares de moisson ; les grandes fermes avaient de huit à dix hectares, en particulier quatre à cinq hectares d'avoine pour nourrir les chevaux. Ces journées n'étaient pas très dures car il y avait beaucoup de monde. On se retrouvait entre vingt et vingt cinq personnes du village ou des alentours. Avant la seconde guerre mondiale, les batteuses (*dornerez*) que l'on utilisait étaient fréquemment de marque " Gélard " fabriquées à Guingamp, elles étaient mues par des moteurs à essence ; ensuite après guerre, on les faisait fonctionner avec des tracteurs " Société Française " ou " Vendoeuvre " dans les environs Callac. Les villages, groupés par quatre ou cinq, s'entraidaient. Ces journées devenaient rapidement de grands moments de convivialité et de divertissement favorisés et souvent grisés par l'absorption, dans les grandes fermes, d'une barrique de cidre ! Il arrivait parfois qu'il y avait mésentente ou trouble entre quelques familles, ainsi on voyait se former une autre équipe dans le village. Ces équipes formées comprenaient fréquemment de jeunes gens, garçons et filles. Ces rencontres donnaient lieu à des aventures sentimentales ou parfois des liaisons plus sérieuses. Les femmes approchaient les gerbes sur la meule, coupaient les liens, surveillaient le remplissage des sacs de grain, ramassaient la balle et les plus expertes, au fourneau, préparaient le repas. Les hommes alimentaient la batteuse, portaient le grain au grenier, la paille (*plouz*) au tas (*bern*).Lorsque la meule était large et haute, un jeune homme souple était désigné pour aller alimenter la machine. Autour de la mécanique, en général le propriétaire du matériel, s'affairait et surveillait le bon fonctionnement. Bien que l'installation soit relativement dangereuse, par manque de protection autour de cette multitude de courroies, je n'ai jamais eu connaissance d'accident. Ceux qui avaient, en fin d'après midi, abusé de la dive bouteille de cidre, étaient surveillés de près par les autres ouvriers plus raisonnables. Les journées commençaient vers les huit heures ; le chantier,

parfois, faisait deux ou trois lieux, les responsables profitaient du déjeuner pour changer de place à la batteuse. Ce n'est pas pour ça que l'équipe restait traîner à table. Parfois le cultivateur allait à la coopérative chercher des sacs de jute, d'une contenance de cent kilos. Lorsqu'ils étaient pleins, on les mettait directement dans une charrette et ils étaient livrés à la coopérative. Le grain était le plus souvent stocké dans le grenier de la maison.

La balle d'avoine, propulsée le plus loin possible de la batteuse, était ramassée et servait à regarnir les matelas pour l'hiver. Des gens de la ville venaient souvent s'approvisionner de cette balle. Celle qui tombait le plus près de la machine, était conservée dans un appentis, afin de la ventiler et de récupérer les graines qui avaient échappées à la mécanique. La balle de blé était également ramassée : 'on la donnait à manger, sur les betteraves, aux bêtes. On ne perdait rien, les résidus étaient étalés dans les prés afin qu'ils pourrissent ; ainsi les champs restaient relativement propres.

L'hiver, on organisait des journées pour faire des fagots. L'ouvrier se devait de trouver les liens, lui-même, environ une centaine pour une journée. Il les choisissait de préférence dans les buissons de noisetiers, de deux ans d'âge, de la grosseur d'un pouce, et, les mettait à l'abri des regards pour de ne pas se les faire voler. On coupait de vieilles souches sur les talus avec une hache : pour les plus grosses, on utilisait le passe partout (harpon). En fait, lorsque l'on était fermier, on n'avait le droit de couper que le bois qui avait repoussé en neuf ans, c'est-à-dire en un bail de fermage. Par contre tous les ans, à la faucille, on coupait les ronces et la fougère (*divac'harezh*) sur les talus afin d'en faire de la litière.

Dans les grandes fermes, il y avait un journalier payé ; sa femme restait à la maison, elle élevait une ou deux vaches et engraissait un cochon. Dans les fermes, les personnes les moins valides, restaient soigner les bêtes. Tous les jours, il fallait enlever le fumier dans les étables et les écuries, mettre de la nourriture dans les mangeoires et du foin dans les râteliers, tirer de l'eau du puits pour les abreuver... Dans les champs, le travail ne manquait pas non plus, on mettait beaucoup de pommes de terre pour nourrir les cochons, et des rutabagas, des betteraves qu'il fallait éclaircir et biner... Même les enfants contribuaient à la vie de la ferme, en particulier à la garde des vaches. Certaines familles nombreuses envoyaient quelques enfants, pour leur nourriture et un petit pourboire, comme pâtre (*paotr saout*) dans des fermes plus aisées. Les enfants étaient également sollicités le jour du concours pour tenir la bride des juments et des pouliches. De là, souvent, naissait l'affection des hommes pour les chevaux. Les petites fermes faisaient paître leurs vaches sur le bord des routes ou sur les issues communales. Quant aux chevaux, ils

avaient droit à plus d'égard et de considération : On leur donnait à manger à l'écurie ou alors ils avaient un champ à eux seuls. On les entravait pour qu'ils ne s'échappent pas et qu'ils soient, toujours à proximité.

J'ai commencé très jeune à conduire les chevaux. Tout d'abord, à faire des rangs et buter les pommes de terre, préparer la terre à recevoir des betteraves, à conduire la faucheuse... Il est vrai que les chevaux étaient dociles parce qu'attelés tous les jours. On commençait à les atteler à l'âge de dix huit mois, soit avec leur mère ou avec un ou une autre qui avait l'habitude. A deux ans, on les attelait dans les brancards de la charrette en particulier lorsqu'il y avait le charroi du fumier destiné aux légumes. Dans l'ensemble, les chevaux étaient doux et obéissants ; je n'ai connu qu'une seule personne qui avait coutume d'en avoir de méchants parce qu'il les achetait à bas prix. Il les employait principalement pour les charrois de cailloux lors de la réfection des routes. Pour les entraver, il était obligé de prendre une fourche pour les maîtriser. Dans certaines fermes, les chevaux ne toléraient que les personnes de leur entourage. Les gens qui gravitaient autour des chevaux étaient rarement pris au dépourvu, ils connaissaient bien la race chevaline, il fallait se méfier de se faire mordre, les ruades étaient exceptionnelles. A l'exception, lorsqu'une jument avait pouliné, il ne fallait pas aller autour d'elle, le poulain était suffisamment autonome pour aller téter. Par contre, elle se laissait approcher lorsqu'elle ou le poulain étaient malades. Les étalons, d'ordinaire, étaient plus faciles d'accès.

Le bourrelier, tous les ans, venait dans les fermes, passer les harnais en révision. Selon l'importance des fermes il demeurait deux, trois ou huit jours. Certaines fermes lorsqu'elles tuaient une bête à cornes, faisaient tanner à façon la peau dans les tanneries Le Brun ou Guillou de Callac afin de disposer de cuir pour la réparation des harnais.

Evidemment, j'ai beaucoup pratiqué avec les chevaux et dormi avec eux dans l'écurie dans l'attente des poulinages. Après avoir attendu onze mois un poulain, on ne laissait jamais une jument sans surveillance. En dix minutes, elle pouvait faire son petit qui pouvait mourir étouffé dans son placenta (*gwele*). Ainsi l'année pouvait être perdue, pour quelques minutes d'inattention. On s'arrangeait pour mettre la jument dans une position adéquate et surtout qu'elle ne puisse se mettre de travers. Beaucoup d'efforts lui étaient nécessaire pour expulser le poulain. Il m'est arrivé de voir une jument qui ne pouvait faire son poulain, le petit et la mère mourraient. A Callac, il n'y avait qu'un seul vétérinaire, Mariette, une vraie force de la nature, qui assumait sa fonction souvent au-delà du canton. Dans les fermes, on ne le sollicitait qu'en cas d'extrême nécessité car l'argent faisait

défaut. Mais à la saison des poulinages, en particulier de mars à mai, il ne dormait pas souvent dans son lit. On le prévenait comme on pouvait, le téléphone n'était pas monnaie courante, on se rendait à son domicile à bicyclette, on avisait sa femme et ensuite il arrivait avec son automobile. Parfois il était obligé de laisser sa voiture à une bonne distance de la ferme, venir à pied, tellement le chemin était impraticable. Quand le poulinage se passait mal, il sauvait la jument, coupait le poulain dans le ventre de sa mère, morceaux par morceaux. Pour les vaches, il procédait de même.

Les juments étaient conduites au mâle à la station des haras à Callac, mais, dans certaines fermes, il y avait également des étalons approuvés et cartés (carte rose) afin de les différencier de ceux de Lamballe. Les haras ont été institués pour mieux contrôler la race chevaline et ainsi concurrencer le privé. Ceux de Callac ont été créés en 1903, dans la cour " Pierre Ogès " (aujourd'hui la cour du bar des sports). Au début, les cultivateurs étaient assez réticents à s'y rendre. Après la guerre 1914–18, dans les années 192O–23, les cultivateurs avaient pris l'habitude d'y venir avec leurs juments (on en a compté jusqu'à 1500-1600, de tout le canton), les faire saillir par les 7 ou 8 étalons disponibles. Les haras de Callac avaient une très bonne réputation dans toute la Bretagne, en particulier les saillis des étalons Vermouth (1924), Ufry, Naous (1938)[2], Combien, Lunatic, Calbanum....Puis en 1920, les haras se sont déplacés dans l'ancienne caserne de la gendarmerie (maintenant remplacée par des HLM en bas de la rue de l'Allée). Les haras actuels ont été construits en 1958.

J'ai fréquenté beaucoup de foires aux chevaux dès mon plus jeune âge. Les foires se déroulaient à :

- **Callac** : le troisième jeudi de février, la première ; puis tous les trois mois.
- **Carhaix** : le 13 mars, était une des plus grandes du secteur, ainsi que le lendemain de la Toussaint (foar hanter wares).
- **Loguivy Plougras** : la foire de St Emillion à Pâques.
- **Park ar Mest** en **Pont Melvez** : le lendemain du jeudi de l'Ascension.
- au **Ménez Bré** : le 17 juin, les 2 et 3 août puis au commencement d'octobre.
- **Bulat** : le lundi après le deuxième dimanche de septembre.

[2] Un moulage de bronze représente ce cheval, né le 28 mars 1935 en Loire Atlantique de Uvry et Sablet. Ce cheval de trait breton a donné naissance à quelques 800 descendants directs. Acheté à l'âge de 3ans, il fut d'abord affecté au dépôt de Lamballe, puis à la station de Callac. Durant 13 ans de bons et loyaux services, il fut l'étalon le plus réputé de Bretagne et c'est en son honneur que le sculpteur animalier Guyot, après moulage en 1958, érigea sa statue fondue à Paris chez Susse.

- **Kérien** : le 23 octobre, elle avait moins de notoriété car moins vieille[3].

- **Guingamp** : la veille de Noël ainsi que la fête des Rameaux.

- de **Bod** à **Rostrenen** : le premier mardi de décembre[4], que l'on appelait également la foire de la dernière chance (celle de vendre un bon prix son poulain de l'année).

Toutes ces foires avaient leurs spécificités, tant dans la qualité des animaux présentés, que l'origine des maquignons ou de la destination des bêtes. Ainsi à Carhaix, la foire se déroulait autour de l'église. Deux ou trois jours avant, des maquignons de toute la France[5] arrivaient en prospection. Ceux qui avaient des bêtes à vendre, le faisaient savoir aux hôteliers pour qu'ils répercutent l'information et indiquent les adresses des fermes. Ces acheteurs essayaient de faire affaire au départ de la ferme, souvent en minimisant le prix d'achat, mais c'était sans compter sur la sagacité des vendeurs qui fréquentaient habituellement les foires environnantes et connaissaient les prix pratiqués. Ainsi, le 13 mars, on pouvait trouver, plus spécifiquement, des étalons qui n'avaient plus droit de faire la monte, reconnaissables à la lettre " R[6] " tatouée sur le cou après avoir été approuvés par une commission de réforme. Ils étaient pour la plupart castrés et étaient souvent acquis pour aller travailler dans les plaines du bassin parisien. On trouvait également des poulains qui n'avaient pas trouvé preneur l'année passée et qui avaient été engraissés tout l'hiver. Ces chevaux vendus étaient expédiés dans toute la France par wagons à la gare.

A Callac, venaient, plus particulièrement, des marchands de chevaux du Léon, en particulier de Landivisiau.

Je suis allé à la foire du Ménez Bré pour la première fois à l'âge de quatorze ans. J'avais deux pouliches attachées à l'arrière du char à bancs et un étalon castré dans les brancards. J'étais parti de Callac vers les trois heures, trois heures et demi du matin, pour parcourir les vingt cinq kilomètres et arriver à une bonne heure, là haut sur la colline. La foire commençait vers les dix heures. Mais à deux ou trois kilomètres de la foire, les marchands étaient déjà sur la route, à flairer la bonne affaire. Ce jour là, j'ai vendu mes pouliches et l'étalon. Il m'a fallu trouver une personne des environs de Callac, qui rentrait chez

[3] Voir numéro 38 de Pays d'Argoat, historique de la foire de Kérien.

[4] On disait que celui qui allait faire la foire de Bod, sans nécessité, était fou. Il est vrai que le temps était fréquemment exécrable !

[5] Depuis le début du 19ème siècle, le monde entier connaît le Postier breton (issu du croisement des juments du Léon avec des étalons Norflolk anglais) L'apogée des exportations se situe dans les années 1900-1940.

[6] Pour réformé.

lui avec sa jument, pour me ramener mon char à banc ! La veille de la foire, ces maquignons étaient également dans les campagnes environnantes, ils essayaient d'embobiner quelques uns ou de faire leur choix : c'était leur métier ! Evidemment sur le foirail, il y avait toutes sortes de chevaux. Ceux qui étaient destinés au travail, les marchands exigeaient qu'on les attelle afin de voir les réactions de l'animal ; ils faisaient aussi signer, au vendeur, un document sur lequel il était mentionné : " franc de collier et doux de l'homme ". Comme à Pont Melvez, à Park ar Mest, il y avait une ferme, la Commanderie,où tu payais, 20 sous, et on te prêtait des harnais et une charrette. On serrait le frein pour voir si les chevaux répondaient aux ordres. La foire, pour treize heures trente-quatorze heures, était terminée. Les marchands, comme Combot, Yves Hélar..., avaient acheté les chevaux dont ils avaient besoin en premier choix ; il ne restait plus que les petits trafiquants qui achetaient avec des personnes qui avaient vraiment nécessité de vendre, souvent à petit prix. Ces bêtes étaient appelées : " petite moyenne ". La négociation des chevaux, dans le bruit, les engueulades bonne enfant, était scellée par des frappes vigoureuses dans les mains. Ces grands marchands étaient de fins connaisseurs, ils avaient du métier et connaissaient bien les chevaux sous tous rapports, ils ne tardaient pas à découvrir un vice caché. Les chevaux étaient évacués par les finistériens, en camions de transport Miossec de Landivisiau, il faisait deux voyages dans la journée. Les autres partaient à pied, en convoi, les uns accrochés aux autres par la queue et le licol, par des conducteurs qui ne faisaient que cela (toucher kezeg), soit jusqu'aux gares ferroviaires de Guingamp ou de Belle Isle–Bégard. Sur le foirail, on trouvait également des personnes qui faisaient métier de la castration des étalons, suite à une vente.

Au mois d'Août, il y avait déjà des poulains dès le troisième jeudi d'Août à Callac ; les petits fermiers proposaient déjà des poulains de l'année qu'ils voulaient vendre impérativement. Un poulain était sevré au bout de six mois : par manque d'espace dans les bâtiments de ces petites fermes, on ne pouvait pas le garder d'une part et d'autre part, en le vendant, on disposait d'une certaine somme d'argent qui contribuait à payer la St Michel. Les juments perdaient assez vite leur lait, les poulains ainsi sevrés allaient dans les fermes qui savaient comment faire pour les élever. La foire de Bulat également, était l'occasion de vendre ces poulains : la dernière étant celle de Bod à Rostrenen, sinon il fallait les ramener à la ferme et les nourrir en attendant la prochaine foire de Callac ou Carhaix. On les gardait à l'écurie, sans trop les sortir afin qu'ils soient bien gras au sortir de l'hiver en les alimentant en " barbotages ", et les meilleurs avec de l'ajonc et de l'herbe. On les nourrissait

le mieux possible, évidemment pour en obtenir un prix supérieur. Les grands maquignons du Finistère[7] connaissaient les bons éleveurs du coin et tentaient souvent de réserver, par des compromis de vente, les poulains, lorsque la saillie avait été faite par un étalon de renom.

Les palefreniers (jusqu'à six) sous les ordres d'un adjudant logeaient dans l'ancienne gendarmerie. Le premier, que j'ai connu, s'appelait Fautrel. Il fut remplacé par Morin qui menait son haras de main de maître. Il pouvait nourrir ses étalons pour rien, pendant cinq ou six semaines, les grands cultivateurs du secteur lui fournissaient du trèfle; mais lorsqu'ils rejoignaient Lamballe, les étalons retrouvaient le régime haras : une ration d'avoine et du foin.

Les cultivateurs aimaient leurs chevaux : c'était leur plus grosse source de revenus lorsqu'il y avait de bons poulains. Pendant la seconde guerre mondiale, un poulain valait autant que sept ou huit vaches, à savoir 30 ou 40000 Francs (anciens). Les poulains n'étaient pas vendus pour la boucherie, à quelques exceptions près, ils étaient sollicités dans beaucoup de pays étrangers.

Lors du concours de pouliches[8] (ebeuleuz) de un, deux et trois ans à Callac, au mois de Mars, il y avait jusqu'à 120 sujets, évidemment les meilleurs, car il en restait autant dans les fermes. On constituait des pelotons d'une vingtaine de sujets. Dans le premier, se trouvaient les meilleures pouliches, puis dans les autres par ordre de valeur. Au mois d'Août, il y avait un autre concours de poulinières[9] (gazeg-eubel) suitées (la mère et son poulain). A ce moment là, on ne parlait pas de jument suitée, ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale que l'on a institué cette situation afin de conserver le maximum de spécimens. La présentation se faisait à côté de l'église et le cercle se faisait sur la place à côté de chez Fercoq. Les concours étaient très prisés, ceux qui pouvaient gagner un prix (une dizaine étaient octroyés) étaient récompensés financièrement. L'élevage des chevaux était un peu comme une

[7] On dit, qu'avant guerre, ils achetaient les chevaux plus chers que les autres. Ils donnaient la moitié du prix le jour de la foire et l'autre moitié, après avoir testé l'animal. Les cultivateurs se rendaient ensuite dans le Léon récupérer leur dû. Mais souvent, ils leur rétorquaient que leur cheval était soit gourmeux (maladie spécifique du cheval, caractérisée par une inflammation des voies respiratoires, donnant lieu à la toux, à une forte fièvre, à une abondante sécrétion catarrhale) ou boiteux et ainsi le prix était revu à la baisse. Le docteur Mariette avait mis fin à cette malhonnêteté. : Suite à une transaction de ce type, il se rendit dans le Léon avec le vendeur d'une jument qu'il garantissait sans défaut. Lorsqu'ils arrivèrent chez le maquignon, la jument était gourmeuse ! Muni d'un revolver, Mariette abattit la jument et l'autopsia et trouva dans ses bronches de petites plumes de volaille qui lorsque l'air passait pouvaient faire penser à un cheval gourmeux. Pour le boîtage, il suffisait de mettre un clou un peu de travers dans les chairs.

[8] Jument qui n'est pas encore adulte (mais qui n'est plus un poulain) jusqu'à l'âge de trois ans où elle se faisait saillir pour la première fois.

[9] Jument poulinière, destinée à la reproduction

loterie, les éleveurs ne réussissaient pas à tous les coups. Le concours départemental se tenait à St Brieuc, mais il n'y avait pas autant de chevaux que maintenant. On chargeait les chevaux dans les wagons du train Carhaix-Guingamp qui était à voie métrique. On les déchargeait à Guingamp puis rechargeait dans un wagon, d'un train à voie normale, qui nous conduisait à St Brieuc où le rassemblement se faisait sur la place Robien. On ne présentait que des pouliches de trois ans : c'était le fleuron des futures poulinières. Elles n'étaient pas à vendre, leur propriétaire les conservait afin d'avoir des poulains à négocier. Le concours régional se déroulait à Lamballe, quelquefois à Hennebont, à Landivisiau ou Pontivy. J'ai eu une jument de trois ans qui fut présentée en 1947 à Pontivy, elle a terminé première après plusieurs péripéties. Astrey était fille de Oustic, en compétition avec une autre jument dénommée Arvel (appartenant à un finistérien influent dans le milieu chevalin). Astrey fut déclarée première, mais, le jury ne pouvant se mettre d'accord ; on convoqua un second jury pour le départager, celui-ci classa Astrey première sous les applaudissements du public et le mécontentement du grand responsable finistérien. Ce n'était pas le tout de concourir, mais parfois une certaine animosité s'établissait entre les éleveurs.

Ce fut toujours un grand plaisir pour moi de travailler près des chevaux. Tous ceux qui aiment les chevaux, savent que cette passion ne s'atténue pas avec les années ! "

Rolland Jean Paul.

Texte établi d'après une émission diffusée par **RKB** (**R**adio **K**reiz **B**reizh).

Remerciements à Jean Pierre Guyader qui m'a communiqué l'interview et facilité la traduction en breton de ces quelques mots.

PAYS D'ARGOAT

Revue d'Histoire et d'Archéologie
des cantons d'Argoat

De la lune du soleil et d'autres croyances

Pays d'Argoat N°42
Danièle Normand-Caron

De la lune, du soleil, des étoiles et d'autres croyances

A ma mère, Anna et à sa fidèle amie, Rosa.

Interviews réalisées en 1996 auprès de mes plus fidèles collaboratrices : Madame Guillerm, Rosa Le Meur et Anna Guicherd, ainsi que d'Yves Lancien et de Pierre Nohaic, tous domiciliés à Callac.

La lune semble avoir gouvernance absolue sur le monde animal et végétal. «Al loar» en breton commandait tous les accouchements : celui de la femme, mais aussi de la jument, et de la vache. A la pleine lune, «ar hant» cela venait plus vite, et l'influence se faisait sentir 3 jours avant sur les malades : il fallait leur donner alors double dose de calmants ; il y avait aussi plus d'accidents cardiaques à ce moment. Et que dire de son influence même sur la destinée du bébé à naître en fonction de sa position lors de l'accouchement! Si elle était mal placée : l'enfant pouvait périr noyé ou pendu... et la matrone qui présidait à l'accouchement ne manquait pas de prodiguer force conseils d'attente à une parturiente qui cherchait à se délivrer trop impérieusement de son fardeau ! Elle pouvait aussi prédire le sexe du futur descendant à naître si elle changeait dans les trois jours après la naissance : le sexe changerait aussi.

C'est seulement à la lune descendante, «war an diskar», qu'on peut planter, se couper les cheveux et les ongles, se raser la barbe... Rien ne repoussera trop vite. Mais attention cependant à la lueur de la lune : elle fait verdir les pommes de terre qu'on a imprudemment laissées dehors! Et les rendre impropres à la consommation.

Et **la lune rousse** ? Elle commence en avril, jusqu'en mai. Le Concile de Nicée, en 325, avait fixé la date de Pâques au dimanche qui suit la pleine lune après le 21 mars. La lune rousse correspond à la lunaison qui suit celle de Pâques et dont la fin échoit toujours à l'époque de l'Ascension. C'est une

période qui fut de longue date redoutée par les agriculteurs et les jardiniers. Et les Romains avaient déjà institué des fêtes et cérémonies de conjuration en avril : les Robigalia, Floralia et Vinalia, qui sont par la suite devenue nos Rogations chrétiennes, crées à Rome par saint Grégoire, et qui donnaient lieu à une procession, et au sacrifice d'une brebis, et d'un chien . N'oublions pas aussi nos Saints de Glace[1] (Saint Servais!), fêtés en mai, qui correspondent à la même hantise de voir gâcher les récoltes. On accuse la lune rousse de roussir les bourgeons, à cause de son action frigorifique. En fait, cette action de refroidissement par rayonnement peut se produire en toutes saisons. Mais ce n'est qu'à l'époque critique du printemps qu'il y a des bourgeons à geler, et à cette époque il peut arriver que le thermomètre nocturne tourne autour de 0°.

Les anciens regardaient beaucoup la lune, qui annonçait les changements de temps à venir : si on voyait encore des traces de l'ancienne lune dans la nouvelle, celle-ci serait semblable à l'ancienne et le temps donc serait identique.

De manière plus inattendue, la lune gouverne aussi **la morale** : il pouvait être dangereux de la regarder trop longtemps : mangeuse d'hommes, et de soleil, lors d'une éclipse, elle pouvait aussi vous avaler ! Surtout si vous aviez menti... Il y a un personnage dans la lune, qu'on voit bien, et qui transporte comme un fagot sur son dos ployé sous l'effort...Regardez-le bien! C'est le voleur d'ajoncs,»laer al lann»... avalé par celle-ci en punition de son forfait !

Et il pouvait être fort risqué pour une jeune fille de satisfaire à un besoin naturel dehors à la pleine lune...en tournant son postérieur vers celle-ci... Car la lune pouvait» la mettre enceinte»! Et la pauvre fille, devenue «ar plac'h manket», n'avait plus pour se consoler que d'aller chanter les mots de la gwerz qui contait son infortune ! Demandez donc les paroles à Rosa !

Le soleil, heureusement, venait compenser les effets néfastes de Madame la Lune : il était bon pour tout...Mais on craignait quand même celui de Mars, trop précoce et celui d'Août, en pleine canicule.

La joliesse de **l'arc-en-ciel** fascinait à juste titre ; «barren ar gloa», en breton, permettait de prédire le temps de la journée : «gwaren ar gloa» du matin prévoit une belle journée, «gwaren ar gloa dans la soirée prévoit pluie et

[1] En français, on les appelle les intersignes (Relation entre deux faits simultanés, dont l'un est considéré comme le signe, le pronostic de l'autre).

vent après minuit « ! Et d'où donc provenait l'arc-en-ciel ? Sans doute un de ses pieds allait-il pêcher l'eau dans la lointaine mer, et l'autre dans le canal ou la rivière d'à coté ! Mais impossible de l'attraper : on avait beau courir il était toujours plus loin !

Les étoiles filantes étaient nombreuses au mois d'août. C'était une âme qui montait au ciel, et la prière obligée «Doué pardone an anaon»n'était jamais oubliée. Après quoi, on pouvait faire un vœu, qui avait alors toutes chances d'être exaucé.

On craignait beaucoup **le tonnerre**, «kurun», et les bêtes le sentaient à l'avance l'orage»harnev», par leur agitation. Les vieux disaient en rigolant que c'était le diable qui battait sa femme, ou encore «krog eo an hini goz de c'hoai boulou»! Qui était «an hini gozh»? Dieu le père sans doute, ou bien quelque ancêtre décédé ?

Mais une fois par siècle, il y a **l'aurore boréale** : en 1938, mauvais présage, elle eut lieu ; le ciel s'embrasa, comme en plein été : signe de guerre, disaient les vieux et l'histoire, hélas, leur a donné raison : l'année suivante, c'est le monde qui s'embrasait…

la buche de noel et autres feux sacres.

Une vraie bûche dans l'âtre «ar skod Nédélec», symbole hivernal du soleil renaissant, protégeait la maison pendant toute l'année, si on en gardait un tison, après que la bûche se soit consumée toute la nuit. En particulier, le feu sacré protégeait du tonnerre, en accompagnement de la prière à sainte Barbe (patronne des pompiers): «Sainte Barbe, sainte Claire, protégez-nous du tonnerre»… Au Noël suivant on commençait par allumer ce tison avant de continuer par une nouvelle bûche qui faisait perdurer la protection.

Réplique de la tradition hivernale, au solstice d'été, un autre feu sacré vous protégeait aussi: le «tantad» (bon feu) de la saint Jean, autour duquel on dansait joyeusement, et au-dessus duquel les jeunes gens faisaient assaut de prouesses, pour séduire les jeunes filles du quartier. A la saint Jean c'est toujours à un Jean que revenait l'honneur d'allumer le feu; et doublon de celle-ci, quelques jours après à la saint-Pierre c'est à un Pierre qu'on s'adressait. Deux précautions valant mieux qu'une ! De nos jours, les» tantad» sont remis à l'honneur dans les pardons, et païens tout autant que chrétiens, ils

font toujours merveille de convivialité! Les «saint-Pierre «ont disparu, mais la saint Jean fait toujours recette.

Jeunes et fetes.

En ce temps-là, on était pauvre, très pauvre parfois, et on se contentait de peu. A midi les «patates ha laez ribot» étaient l'ordinaire de tous les jours, et le soir une simple soupe de lait et de pain trempé, ou alors «du riz bihan», le moins cher, ou encore de la bouillie d'avoine, «yond silit», dont certains se régalent encore, nostalgie du vieux temps : le chaudron était sur la table, chacun avait son écuelle, et se servait à la louche , après qu'on ait fait un petit trou et ajouté un peu de beurre au milieu ...

La viande était rare, et c'était la plupart du temps du porc salé. Les poulets étaient vendus, ce qui permettait d'acheter un peu de café et de sucre. Et même les œufs! Combien de fois ma mère ne m'a-t-elle- pas raconté qu'elle n'avait droit à un œuf et qu'une fois par an, le dimanche de Pâques! Comment le croire deux générations après, que les temps étaient si durs, que ma propre grand-mère comptait les malheureux six œufs qu'elle récoltait par semaine pour aller les échanger contre de l'épicerie !

Et on observait cependant les périodes de jeûnes officiels : **le Carême**, le vendredi il ne fallait pas manger de viande... et pendant le Carême on ne devait même pas prononcer le mot de viande ! Les boucheries restaient de toutes façons fermées **le Vendredi Saint** et on restait totalement à jeun jusqu'à midi, tout en accomplissant les besognes quotidiennes. Mais je me suis laissé dire que les plus riches avaient droit à certaines dérogations...à condition de gratifier généreusement Monsieur le Curé ! Indulgences, vous n'êtes pas si loin ! Le Vendredi Saint était sévère : on ne pouvait rien faire ce jour-là, et surtout pas faire sa lessive, en réminiscence du linceul du Christ.

Les Rameaux marquaient la fin du Carême, et alors on pouvait se régaler d'une soupe au lard, avec un peu de rutabaga.

Venait enfin **le dimanche de Pâques**... et le droit de manger un œuf! Un petit raffinement enjolivait encore le régal : grand-mère mettait des fleurs d'ajoncs ou de genêts ou de l'échalote pour colorer en rose les œufs, et ceux-ci ainsi transformés apparaissaient comme autant de merveilles aux yeux des enfants qui n' avaient aucun autre «œuf de Pâques»! Un œuf par personne, un seul, et une seule fois dans l'année ! Il est vrai que celui-ci

était suivi d'une consistante soupe au lard ! Mais que les temps ont changé! En nos jours d'abondance et de surconsommation générale (encore qu'inégalement répartie, bien sûr) peut-on se représenter ce que cela signifiait ...et en était-on malheureux ? Question à laquelle je me garderai bien de donner réponse. On manquait de tout, mais on ne le savait peut-être pas ...et les vieilles personnes d'aujourd'hui ont tendance à regretter ce temps où la communauté villageoise était plus soudée ...

Et Noël, au fait, cela se passait comment ? Oh, le plus simplement du monde ! La bûche de bois bien calée dans la cheminée, on allait à la messe de minuit, sans avoir mangé, mais après avoir nourri les bêtes, qui d'ailleurs avaient droit à une double ration cette nuit-là, car on disait que cette nuit-là elles ne dormaient pas, mais parlaient, sûrement grâce à la naissance du Christ et en commémoration de celle-ci ; il ne fallait d'ailleurs pas venir surprendre leur conversation, sous peine de mort prochaine, châtiment classique de la transgression de tout interdit.

Donc on allait à la messe de minuit, dans la neige, en sabots , les chaussures à la main , se souvient bien Pierre Nohaic, car il fallait bien les épargner, ces chaussures uniques de toute une vie ! On se chaussait dans le porche, et l'office terminé, on rentrait à pied à nouveau : un bon café au retour, du pain et du beurre... et voilà tout! Point de dinde, de friandises ni de champagne, ni de cadeaux...

D'autres occasions de marquer les avancées du calendrier animaient encore la vie villageoise : **la Chandeleur**, au cœur de l'hiver, fête des lumières, réchauffait les estomacs de bonnes crêpes de blé noir ou de froment, qu'on faisait sauter sur la» bilig», une pièce de monnaie en main, espoir de future abondance, et permettaient de patienter encore un peu avant la venue du printemps. **Le Carnaval**, spécifique à certains endroits, permettait aux énergies de se libérer, et aux esprits caustiques de se moquer des autorités politiques ou religieuses, ou des contraintes de la vie sociale : licence des mœurs, ce jour-là on avait le droit de se prendre pour monsieur le Curé, ou de changer de sexe et de taquiner ses congénères, le temps de deux ou trois jours. On riait, on se défoulait, avant d'affronter les rigueurs du Carême, et aux Gras, on faisait bombance... !

Arrivait enfin le printemps. **Le premier mai**, grand tournant de l'année celtique et début de la saison claire, était marqué par une coutume bien sympa-

thique et complètement oubliée à présent, puisqu'elle a été occultée par la Fête du Travail : le premier mai, c'était **«Gourdenn mai»** : la branche de mai, en général une branche d'aubépine, que les jeunes gens allaient planter en haut du toit de la maison, sur la cheminée si possible, de la jeune fille du village choisie ... pour sa légèreté. Ma mère considérait que c'était un déshonneur pour elle de l'avoir reçu un jour... Et on était bien soulagé, au matin, de constater que les esprits facétieux s'étaient contentés de décorer ainsi la maison d'une pauvre vieille fille ! La farce a duré jusqu'à la guerre de 39-45. Après, comme beaucoup de ces coutumes, réminiscences de l'année celtique, elle a disparu.

Au mois d'août aussi, c'était l'époque des moissons : la dernière gerbe enfin engouffrée par la machine à battre, on venait chercher la cuisinière qui avait préparé tous les repas, pour qu'elle embrasse tous les hommes «war ar leur», et derrière une sorte de drapeau confectionné pour la circonstance à l'aide de vieux sacs. Ma mère m'assurait qu'on n'aimait pas çà du tout !! Allez donc savoir...

Danièle NORMAND-CARON